



**LE RENDEZ-VOUS**  
CÔTE D'IVOIRE 2030  
GROUPE CONSULTATIF  
POUR LE FINANCEMENT DU PND 2026-2030



**MINISTÈRE DU PLAN  
ET DU DÉVELOPPEMENT**

**GROUPE CONSULTATIF POUR  
LE FINANCEMENT DU  
PND 2026-2030**

**08 - 09 JUILLET 2026**

**FICHE D'OPPORTUNITÉ D'INVESTISSEMENT  
RESSOURCE ANIMALE ET HALIEUTIQUE**

Filière avicole



**DESCRIPTION DU SECTEUR**

### AMBITION DE LA CÔTE D'IVOIRE DANS LE SECTEUR/DOMAIN

La Côte d'Ivoire ambitionne d'ériger le sous-secteur des ressources animales comme un véritable levier de création de richesses et d'emplois décents. Pour atteindre cette ambition, l'Etat ivoirien mise sur une filière avicole forte et dynamique.

Sur la période 2026-2030, le Gouvernement vise le renforcement de l'autosuffisance en œufs et un accroissement significatif de la production de viande de volaille, avec une cible de 450 000 tonnes de poulets de chair et 200 000 tonnes d'œufs par an.

Ces objectifs de production permettront sur la période 2025-2030, de passer d'une consommation moyenne par habitant et par an de 5,4 pour les œufs et de 8,7 pour la viande.

### IMPORTANCE DU SECTEUR/DOMAIN DANS L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE

La filière avicole occupe une place stratégique dans l'économie nationale. À elle seule, elle génère un chiffre d'affaires net de 380 milliards de FCFA et soutient 280 000 emplois directs et indirects, confirmant ainsi son rôle majeur en matière de création de richesses et d'opportunités professionnelles.

Sur le plan de la sécurité alimentaire, la production locale couvre aujourd'hui 100 % des besoins nationaux en œufs de consommation et répond à la demande intérieure en viande de volaille. Cette performance traduit la maturité d'un secteur capable d'assurer l'autosuffisance du pays sur ces deux segments essentiels.

Au-delà de sa contribution économique, la filière constitue un puissant levier d'inclusion sociale. Elle soutient directement les revenus des populations rurales, en particulier ceux des femmes et des jeunes, pour qui elle représente une source d'autonomisation et un vecteur d'insertion socio-économique durable.

### PERFORMANCES / PALMARÈS DE LA CÔTE D'IVOIRE DANS LE SECTEUR/ DOMAIN AU NIVEAU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

#### ÉCONOMIQUE

La Côte d'Ivoire possède l'une des filières avicoles régionale les plus dynamique avec un taux de croissance annuel moyen de 8,15% sur la période 2021–2024 ;

#### SOCIAL

1 742 femmes bénéficiaires intégrées dans l'aviculture traditionnelle entre 2015 et 2023, plus de 4 500 petits exploitants appuyés en conseil technique.

### RAPPEL DE DOCUMENTS STRATÉGIQUES SECTORIELS

- Politique Nationale de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture de deuxième génération (PONADEPA II 2026-2030) ;
- Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) 2022–2026 ;
- Plan Stratégique de Relance de la Filière Avicole (PSRA) ;
- PRO-AVICOLE, PRO-ALIMENTS.

### COMPARAISON DES STATISTIQUES AU NIVEAU MONDIAL, AFRICAIN OU RÉGIONAL

#### MONDIAL

La Côte d'Ivoire reste importatrice nette de protéines animales avec plus de 400 milliards de FCFA de sorties de devises annuelles, révélant un écart important avec les standards mondiaux de souveraineté alimentaire.

#### AFRICAIN

La production avicole en Afrique est marquée par une croissance significative et une forte demande. Les pays africains comme l'Afrique du Sud, le Nigéria, l'Égypte et le Kenya dominent la production d'œufs.

#### RÉGIONAL

En Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire est l'un des leaders de l'UEMOA, mais reste derrière le Nigeria en volume absolu.

### DEMANDE



## LE POTENTIEL DU SECTEUR

La production avicole ivoirienne a atteint en 2024, 163 914 tonnes pour la viande de volaille avec une couverture de 99% des besoins et 125 120 T pour les œufs de consommation, représentant 100% des besoins. Ces productions ont permis d'assurer une consommation annuelle de 3,9 Kg/hbt/an pour les œufs et 5,4 Kg/hbt/an pour la viande.

Toutefois, malgré ces performances jugées satisfaisantes, la consommation du pays demeure faible au regard des dynamiques observées dans la région.

Pour ce faire, le secteur veut porter ces consommations en 2030 à 5,4 kg/hbt/an pour les œufs et 8,7 Kg/hbt/an pour la viande. Ce qui représente une production potentielle de 329 826 T et un marché de plus 630 millions de consommateurs dont 30 millions au niveau national, plus de 450 millions au niveau de la CEDEAO et de plus de 150 millions pour le marché de l'UEMOA.

### AVANTAGES COMPARATIFS

- Climat tropical propice à l'élevage ;
- Existence de grandes superficies de parcours propices à la pratique de l'élevage (11 millions hectares) ;
- Existence de ranch et stations.

Ce patrimoine foncier constitue un avantage pour le secteur et offre des possibilités de mise en place de cadre de Partenariat-Public-Privé (PPP)

- Un (01) Centres d'Application et de Spécialisation (CAS) opérationnels pour l'accompagnement des acteurs et l'appui conseil ;
- Structuration de la filière avec la création d'une interprofession (IPRAVI) ;
- Accès aux marchés sous-régionaux de la CEDEAO et de l'UEMOA.

### CAPITAL HUMAIN

Un Centre d'Application et de Spécialisation (CAS) avicole existant. Fort potentiel de développement des métiers techniques (amélioration génétique, formation).

### DISPONIBILITÉ / ACCÈS AUX MATIÈRES PREMIÈRES

Maïs, soja et résidus agropastoraux valorisables en alimentation animale. Matériel génétique local à fort potentiel génétique (poussin d'un jour).

### NOMBRE D'EMPLOIS ATTENDUS

Plus 120 000 emplois directs et indirects supplémentaires sont prévus à l'horizon 2030, avec une priorité aux femmes et aux jeunes.



## LES ATOUTS

### CADRE RÉGLEMENTAIRE / INSTITUTIONS PUBLIQUES

Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire :



- Loi n°2020-995 du 30 décembre 2020 portant Code de santé publique vétérinaire ;
- Décret n°2024-656 du 1er août 2024 relatif aux conditions d'installation des exploitations d'élevage ;
- Instauration d'un prélèvement compensatoire sur les importations de viande de volaille (loi de finances de 2005, ordonnances de 2009 et 2019).

### ÉLIGIBILITÉ AU CODE DES INVESTISSEMENTS

La filière avicole est éligible au Code des Investissements (Ordonnance N°2018-646 du 1er août 2018). Les opérateurs investissant dans la production, la transformation ou la commercialisation de produits avicoles bénéficient des avantages du régime général et des régimes spéciaux.

### INCITATIONS FISCALES À L'INVESTISSEMENT

- Exonération partielle des droits de douane sur les équipements et intrants d'élevage ;
- Exonération et/ou suspension de TVA pendant la phase d'installation.

	<p><b>DISPONIBILITÉ DE LA QUALITÉ DE MAIN D'ŒUVRE ET D'INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN AU SECTEUR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en place de ZODECAB avec la création des agrégats ;</li> <li>• Existence de Centres d'Application et de Spécialisation et des structures de formation (INFPA, ESA, Universités...)</li> <li>• Disponibilité d'une Main d'œuvre qualifiée en l'occurrence des vétérinaires, des ingénieurs agronomes, des zootechniciens et des techniciens formés dans les écoles spécialisées (ESA, écoles d'agronomie, instituts vétérinaires, Universités, Grandes écoles, ENSEA, etc.) ;</li> <li>• Existence d'usines locales de fabrication d'aliments pour volaille, de d'Offices vétérinaires, de laboratoire (LANADA), d'abattoirs modernes, chambres froides, réseaux de transport et marchés spécialisés.</li> </ul> <p><b>LIEN AVEC LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT (INVESTISSEMENT VERT)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de systèmes intégrés agriculture-élevage sur l'économie circulaire et ;</li> <li>• Valorisation des effluents d'élevage en biogénénergie (biodigesteurs) et en engrais organiques</li> </ul> <p><b>INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES</b></p> <p>Stabilité politique et économique confirmée, et existence du Guichet Unique CEPICI pour les démarches d'investissement.</p>
 <p><b>LES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENTS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de fermes avicoles modernes pour poulets de chair et pondeuses, bâtiment avicole 600 m<sup>2</sup> aux normes (ventilation dynamique, isolation de capacité individuelle de 10 000 sujets par bande (chair) ou 5 000 pondeuses) ;</li> <li>• Installation de charcuteries, boucheries et rôtisseries modernes ;</li> <li>• Construction d'abattoirs spécialisés de volaille respectueux des normes sanitaires et d'hygiène et d'unités de découpe ;</li> <li>• Création d'usines de fabrication d'aliments composés pour une production de 500 000 tonnes et de 50 silos de stockage d'une capacité de 2 000 t de matières premières chacune ;</li> <li>• Installation de couvoirs d'une capacité de 100 000 œufs</li> <li>• Valorisation des résidus d'élevage en compost ;</li> <li>• Transformation des sous-produits animaux pour l'alimentation.</li> </ul>
 <p><b>LES ACTEURS CLÉS DU SECTEUR</b></p>	<p><b>SECTEUR PUBLIC</b></p> <p>Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH)-Direction des Productions Animales (DPA) ; Direction de la Formation, de la Vulgarisation et de la Valorisation des Produits (DF2VP) ; Direction de la Planification, des Statistiques et des Programmes (DPSP) ; Centre d'Application et de Spécialisation ; CNRA (recherche agronomique) et ; PAPAN (Programme d'appui à la production avicole nationale) ; ANADER (Appui-Conseil aux éleveurs), Ministère de l'Economie , des Finances et du Budget</p> <p><b>SECTEUR PRIVÉ</b></p> <p>Interprofession : IPRAVI</p> <p>Opérateurs agro-industriels, fournisseurs d'intrants et transformateurs de produits animaux.</p> <p><b>COMMUNAUTÉ</b></p> <p>Coopératives et groupements d'éleveurs, associations de femmes rurales actives.</p> <p><b>LE SECTEUR</b></p> <p>BAD, FAO, FIDA, INTESA SAOPOLO, SACE.</p> <p>Fonds Interprofessionnels dédiés au secteur pour le financement de la Recherche et du Conseil Agricole (FIRCA).</p>

 <p><b>LES RÉGIONS CONCERNÉES</b></p>	<p>Gbêké, Poro, Hambol, Tchologo, Abidjan, Yamoussoukro, Indénié-Djuablin, Sud-Comoé, Goh, Lôdjiboua, Béliér, N'zi, Mé, Agneby-Tiassa, Grands-Ponts, Tonkpi, Cavally et Guémon.</p>
 <p><b>QUELQUES LIENS UTILES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="http://www.mirah.gouv.ci">www.mirah.gouv.ci</a>-Ministère des Ressources Animales et Halieutiques</li> <li>• <a href="http://www.cepici.gouv.ci">www.cepici.gouv.ci</a>-Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire</li> <li>• <a href="http://www.225invest.ci">www.225invest.ci</a>-Portail Unique des Services à l'Investisseur</li> <li>• <a href="http://www.firca.ci">www.firca.ci</a>-Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole</li> <li>• <a href="http://www.ppp.gouv.ci">www.ppp.gouv.ci</a>-Comité National de Pilotage des PPP</li> <li>• <a href="http://www.fao.org/africa/fr">www.fao.org/africa/fr</a>-FAO-Élevage en Afrique de l'Ouest</li> </ul>